

Société de Tir du Jura
Procès Verbal
Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 5 septembre 2025

La séance débute à 20h20.

Allocution de bienvenue du Président.

Monsieur le Président présente l'organisation de l'assemblée extraordinaire et ordinaire :

Demande de modification de l'ordre du jour

AG extraordinaire

- 1- Vote des nouveaux tarifs

Interruption de séance pour enregistrement des licences

Règlement auprès du trésorier des licences pour la nouvelle année sportive, inscription par le secrétaire des votes par procuration et retrait auprès du Président des bulletins de vote et de l'enveloppe pour le vote à bulletin secret des statuts

- 2- Présentation des modifications de statuts
- 3- Soumission au vote de l'assemblée des modifications proposées

AG ordinaire

- 4- Présentation du bilan moral et financier
- 5- Soumission du rapport moral et financier au vote de l'assemblée
- 6- Présentation des modifications du règlement intérieur
- 7- Soumission au vote de l'Assemblée des modifications du règlement intérieur
- 8- Renouvellement partiel du comité directeur ; proposition de la candidature de Monsieur Xavier Grosjean en remplacement de la démission de monsieur Franck Plessy
- 9- Proposition à l'assemblée que Monsieur Pierre Prost devienne membre d'honneur de la STJ
- 10- Proposition à l'assemblée que Monsieur Jean-Marc Polette devienne vice-Président de la STJ
- 11- Questions diverses

A l'unanimité des membres de l'association présents, le nouvel ordre du jour est approuvé.

Société de Tir du Jura

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Vote des nouveaux tarifs

La FFTir a augmenté de 5 euros sa quote-part.

Licence adulte : 89 euros pour la FFTir (69 euros part fédérale, 16 euros pour la ligue et 4 euros pour le comité départementale). Monsieur le président indique que le comité directeur souhaite répercuter cette augmentation et rendre marginale l'augmentation de l'association. Monsieur Polette précise que la STJ n'a pas augmenté ses tarifs depuis plusieurs années.

Une augmentation de 10 euros pour tous les tarifs est proposée.

A l'unanimité des membres présents l'augmentation de 10 euros est approuvée

2. Présentation des modifications de statuts

Monsieur le Président rappelle que les statuts avec les modifications souhaitées par le comité directeur ont été envoyés par courriel à tous les membres de la STJ courant juillet. Avant de poursuivre plus avant l'examen des modifications souhaités, il précise le sens donné à ces propositions :

- la volonté de ne pas affaiblir le vote des membres actifs de la STJ. Il s'agit de préciser simplement dans les statuts qui peut voter et décider des orientations de l'association.
- pouvoir le cas échéant se séparer dans le respect du règlement intérieur de membres qui ne se conforment pas aux réglementations fédérales ou statutaires de l'association. Il ajoute que ces modifications existent dans de nombreux clubs de tir voisins et que le comité directeur s'est inspiré des statuts de ces associations.

3. Vote des modifications proposées

Chaque article est lu par le Président et soumis à la critique des membres présents à l'assemblée. Quelques interpellations permettent au Président de préciser et d'apporter les modifications jugées opportunes par l'Assemblée.

Le Président fait une relecture en tenant compte des amendements et précisions apportés par les membres de l'Assemblée.

Les modifications des statuts sont soumises au vote à bulletin secret.

Des membres volontaires de l'Assemblée procèdent au dépouillement.

Monsieur le secrétaire proclame les résultats :

104 bulletins de vote

87 pour les modifications / 12 contre / 5 bulletins nuls

Les modifications apportées aux statuts sont approuvées par 83.6 % des votants.

Monsieur le Président effectuera les démarches administratives auprès de la préfecture et de la ligue de Bourgogne-Franche-Comté.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Assemblée Générale Ordinaire du 5 septembre 2025

4- BILAN MORAL

1) Effectifs

2025/2026 312 licenciés à ce jour.

52 femmes **261** hommes et **36** jeunes (poussins-minimes-cadets-juniors)

2024/2025 287

2022/2023 261 licenciés dont 38 féminines et 18 jeunes

2021/2022 267 licenciés dont 37 féminines et 28 jeunes

2020/2021 264 licenciés dont 36 féminines et 20 jeunes

2019/2020 259 licenciés dont 30 féminines et 21 jeunes

2018/2019 262 licenciés dont 26 féminines et 23 jeunes

2) Compétitions

Les tireurs participent aux championnats départementaux, régionaux et nationaux.

L'arbalète Field, la carabine et pistolet 10 mètres, TSV, TAR et poudre noire ont présentés des sportifs. Pas encore assez de compétiteurs malgré des résultats probants. Monsieur le Président invite tous les membres de la STJ à pratiquer leur sport en compétition.

Il rappelle qu'un « ongllet » du SIA demande si le tireur est compétiteur.

Résultats

Championnat Régional TAR – 16, 17 & 18 mai 2025 :

M. Raphaël BESANÇON souligne un record de participation pour ces championnats régionaux de la saison 2024-2025, avec un total de 326 tirs répartis sur les trois jours, et plusieurs podiums pour la STJ.

Championnat de France Ecole de Tir Pistolet, Carabine et Arbalète – 8 au 11 mai 2025 :

M. Le Président, M. BESANCON Eric, M. POLETTE Jean-Marc et Mme PONTET Bernadette énoncent le palmarès des jeunes de la STJ aux championnats de France Ecole de Tir à Dole.

Championnats de France (10-18 m) au CNTS-Châteauroux (10 au 15 février).

La STJ était représentée par Magali Perraud (pistolet standard), Anthony Ferrand, Béatrice Guenuchot (17^{ème}), Bernadette Pontet (21^{ème}), Espérance Michaud (18^{ème}), Gabrielle Ramaux (28^{ème}) , Marc Schubhan (30^{ème}) et Sandrine Huber pour l'arbalète field.

Mesdames Béatrice Guenuchot, Gabrielle Ramaux et Bernadette Pontet sont médaille d'argent par équipe en « arbalète field 18 mètres ».

Championnats de France Ecole de Tir

Carabine 10m :

Mathieu POLETTE (BG) : 11^{ème} / 152

Chloé PERDRIER (BF) : 14^{ème} / 151

Noémie TOURREILLES (MF) : 98^{ème} / 152

Arbalète 18m :

Clovis MENOT (MG) : 23^{ème} / 31

Loan MARTINET (MG) : 26^{ème} / 31

Pierre GOURSAUD (MG) : 30^{ème} / 31

Championnat de France TAR – 20-22 juin 2025 :

Pistolet Révolver 25 mètres

Louis FONGARNAND : 99^{ème} / 136

Vitesse Réglementaire

Hervé BEAUQUIS : 38^{ème} / 238

Championnat de France Pistolet 25-50 mètres- juillet 2025- Châteauroux :

Pistolet 25M :

Magali PERRAUD : 55^{ème} / 57

Pistolet 50M :

Jean-Marc POLETTE : 38^{ème} / 76

Jean-Marc JEANNIARD : 56^{ème} / 76

Championnat de France TSV HANDGUN – 28 avril au 4 mai 2025 :

Open :

Nicolas MAHIEU : 33^{ème} / 61

Championnat de France Armes Ancienne – 20 mai au 25 mai 2025 :

Whitworth Origine :

Jacques GUICHARDOT : 8^{ème} / 10

Maximilien Origine :

Jacques GUICHARDOT : 5^{ème} / 10

Minié Origine :

Jacques GUICHARDOT : 21^{ème} / 29

3) Formation CAC (Capacité à Accueillir et d'informer le public en vue de la découverte de l'activité)

Réforme de la formation CAC. Il faut le PSC1 (premiers secours) pour valider la formation. Un tireur pourra effectuer la formation CAC sans le « premiers secours » mais devra l'obtenir ensuite pour valider la formation. Monsieur le Président indique qu'il est préférable de devenir arbitre car la formation est plus complète et offre de plus amples prérogatives que le CAC.

4) Promotion du tir

Article de Jean-François Butet pour présenter Gaby Ramaux (arbalète Field) et le tir à tout âge. La STJ sera présente au Forum des associations. C'est un moment important pour notre école de Tir.

5) Organisation des compétitions

voir calendrier

Les calendriers seront affichés dans les deux stands.

6) Communication

M. Raphaël Besançon s'occupe du site de la STJ. Il est remis à jour très régulièrement et nombre de communications et demandes émanent de la visite du site. Il assure aussi la saisie des résultats des différentes compétitions. Très prochainement, le nouveau règlement interne de la STJ sera disponible au téléchargement sur le site.

7) Utilisation des pas de tir

Peu de tireurs à Montciel (toujours les mêmes) sauf pour faire signer le carnet.

Beaucoup plus de compétiteurs le samedi surtout quand commencent les compétitions 25 et 50 mètres.

Bilan des ouvertures. Il y en a eu plus cette année car ouverture pendant les vacances et les lundis grâce à monsieur PROST et M. Guichardot.

8) Travaux 2024-2025

Beaucoup de travaux ont été réalisés cette année.

- Casquette de protection à la pluie de la ciblerie du 25 m.
- Élagage des arbres encroués
- Réalisation Vacances de Toussaint de la palissade du 100 mètres (reste à traiter)
- Réaménagement du chemin d'accès au pas de tir 100 mètres :
Montant estimé à environ 9 000 €. (7300 euros) Travaux comprenant le décapage du terrain existant, la pose de géotextile, la mise en place de deux couches de concassé ainsi que leur compactage, ainsi que le relèvement de la butte de tir du 100 mètres, réalisés par une entreprise de travaux publics.
- Ciblerie électronique du 10 mètres Marque Disag que nous venons d'inaugurer.
- Achat d'un robot tondeur pour le stand 50 mètres.
- Journée de corvée pour l'entretien du site de Montciel
- Nettoyage de la casquette du 200 mètres
- Réalisation du pare-balles au 100 mètres (en cours)

Travaux futurs

- Projet de futur stand 25 mètres et d'une alvéole.
- Toiture sur casquette 200 mètres (évaluation génie civil pour structure).
+ travaux visant à étanchéifier le béton, devis à établir (couverture avec tôles ou toile goudronnée)
- Récupérateur de balles au 25 mètres.
- Installation de nouvelles caméras et déclaration à la CNIL (Courant automne).
- Mise en conformité du pas de tir 100 mètres.

Information du Président

7) Logo

Le Logo est choisi et 3 entreprises ont été sollicitées pour réaliser gilets, blousons et polos.

10) Tarifs

Adulte : 190 euros

Junior : 125 euros

Cadet : 110 euros

Poussin, benjamin, minime : 90 euros

Second club : 110 euros

Couple : 330 euros

11) Sécurité

Elles restent les mêmes et cette année aucun incident. Il faut rester vigilants et chaque tireur doit s'assurer qu'il tire en sécurité pour autrui et lui-même. En cas de problème, il faut informer le permanent.

Pour mémoire :

- Passage obligatoire au 10 m.
- Chaque membre du bureau a accès
- Sortie des armes sur le pas de tir
- Témoin de chambre vide dans la culasse
- Lunettes au pas de tir

Les consignes sont affichées et personne ne peut prétexter ne pas les connaître.

12) Remerciements

Monsieur le Président remercie tous ceux qui œuvrent pour notre club et plus généralement pour notre sport. Les bénévoles, ECLA, le Département du Jura et la ligue de Franche-Comté pour sa très généreuse contribution financière.

En 2026, il y aura l'élection du nouveau bureau directeur lors de la prochaine AG (septembre/octobre)

13) Rapport financier

Le rapport est présenté par Madame Cécile Vurbier

5- VOTE DU BILAN MORAL ET FINANCIER

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, monsieur le Secrétaire met successivement aux voix l'approbation du rapport moral et financier tels qu'ils figurent à l'ordre du jour.

Le rapport moral présenté par Monsieur YESSAD est approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

Le rapport financier présenté par Madame VURBIER est approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

6- PRESENTATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Les modifications du R. Intérieur souhaitées par le Comité Directeur et induites par les modifications statutaires préalablement votées sont présentées une à une par monsieur le Président. Après de longues et fructueuses délibérations, Monsieur Le Président procède à la relecture en tenant compte des amendements et précisions apportés par les membres de l'Assemblée

7- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le vote à bulletin secret est proposé à l'Assemblée qui, dans sa très grande majorité refuse et demande un vote à main levée.

L'Assemblée générale unanime adopte les modifications du règlement intérieur de la Société de Tir du Jura.

8- RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE DIRECTEUR

Monsieur Xavier GROSJEAN a fait acte de candidature pour remplacer Monsieur Franck PLESSY démissionnaire. Monsieur le Président indique que M. GROSJEAN participe depuis longtemps aux corvées d'entretien du site de Montciel et en particulier lors des élagages et réparations de clôture suite aux diverses chutes d'arbres.

L'Assemblée générale unanime approuve cette candidature. Monsieur Grosjean devient de plein droit membre du comité directeur de la STJ.

**9-PROPOSITION AFIN QUE M. PIERRE PROST DEVIENNE MEMBRE D'HONNEUR DE LA
STJ**

Monsieur le Président et les membres du comité directeur souhaitent reconnaître l'investissement exemplaire de Monsieur Pierre Prost pour notre association (depuis 1966) en proposant qu'il devienne membre d'honneur de notre association.

L'Assemblée générale approuve unanimement cette proposition et l'accueille par des applaudissements nourris.

Monsieur Pierre PROST devient de plein droit membre d'honneur de la STJ.

**10 PROPOSITION QUE MONSIEUR JEAN-MARC POLETTE DEVIENNE VICE-PRESIDENT DE LA
STJ**

Monsieur le Président a soumis au comité directeur avec l'accord de Monsieur Polette son souhait qu'il devienne vice-Président. A ce jour il assure ; entre autres ; l'organisation du planning des administrations et la relation avec ces dernières. Avec Monsieur Eric Besançon, ils ont réalisé toute l'infrastructure d'accueil des cibles électroniques nouvellement inaugurées. En cas de vacance du Président, il pourra ainsi assurer l'intérim et poursuivre la gestion de notre association.

L'Assemblée générale approuve unanimement cette proposition et l'accueille par des applaudissements tout aussi nourris.

Monsieur Jean- Marc Polette devient de plein droit vice-président de la STJ.

Questions diverses

néant

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Secrétaire proclame la fin de l'Assemblée Générale de la Société de Tir du Jura à 22h30.

Le Président de la S.T.J.

Le secrétaire de la S.T.J.

Eric Yessad

Raphaël Besançon